



Demande d'occupation d'AOT



Marché artisanal nocturne

Demande n° /2025

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Année 2025

Raison sociale	
Responsable	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	

Sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public :

	P E R I O D E
	du ___ / ___ / ___ au ___ / ___ / ___

Longueur	Largeur	Surface	Produits exposés

Besoin spécifique : Electricité Eau
(Ces branchements ne sont pas disponibles sur tous les espaces proposés)

Observations et descriptions complémentaires :

L'occupation du domaine public de la commune de Locmariaquer est régie par le règlement du Marché et la Charte d'occupation du domaine public de la commune de Locmariaquer.

L'occupation du Domaine public, pour l'implantation de terrasses, étalages, commerces éphémères, travaux réalisés par des professionnels ou particuliers est réglementée par la délibération du conseil municipal du jeudi 17 décembre 2024 qui fixe les tarifs communaux à compter du 01 janvier 2025. A cette fin, une demande d'occupation et d'utilisation de cet espace doit être faite en Mairie :

Pièce à fournir pour l'établissement de la demande (1) :

- Inscription à la Chambre des Métiers ou Maison des Artistes ou Artistes libres,
- L'attestation d'assurance professionnelle, responsabilité civile,
- Des photos des mobiliers proposés.

(1) *Rayer la mention inutile*

Tarifs applicables en 2025 :

- Forfaitairement à 18€/mètre linéaire pour les 9 marchés (du 04/07/2025 au 29/08/2025).
Aucun stand de 6m et plus ne sera accepté.
- Forfaitairement à 12€ pour les passagers avec un stand n'excédant pas 4 mètres linéaires.

A la date de réception du dossier de la demande, le demandeur est avisé qu'un délai est appliqué afin d'étudier le dossier et faire réponse à celle-ci :

- A date butoir du dépôt des dossiers : 15 avril 2025,
- Date de réponse : 30 avril 2025.

Aucune occupation du domaine public n'est possible sans réception préalable de cet accord, et tout contrevenant s'expose aux règlements de pénalité d'occupation illégale stipulé dans les chartes régissant ces espaces du domaine public.

La Police municipale de Locmariaquer est en charge de la transmission de la décision de Monsieur le Maire. Toutes demandes complémentaires devront passer par la Police municipale de Locmariaquer afin de centraliser les informations et faciliter la gestion des espaces dévolus.

**Police municipale
Mairie de Locmariaquer
1, place de la mairie
56740 LOCMARIAQUER
Tel : 02 97 57 41 00
police@locmariaquer.bzh**

Je, soussigné _____, reconnais avoir pris connaissance et m'engage à respecter les prescriptions de cet arrêté, du Règlement et / ou Charte concerné(s) par mon activité, et à régler le montant de la redevance d'occupation.

Tout dossier non complet ne sera pas étudié

Observations éventuelles :	Date et signature (à faire précéder de la mention : « certifié exact »)
	Date et heure de dépôt :
	Cachet Mairie